

Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS



VILLE DE DOURGES

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/539

FERMETURE TEMPORAIRE DU PARKING
SIS ENTRE L'ESPACE CULTUREL
LES PALOMBES ET LA MAIRIE
LE SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

LE MAIRE DE DOURGES,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la nécessité d'organiser le stationnement à l'occasion de la manifestation "Miss Excellence Bassin Minier 2026",

Vu le Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la manifestation « Miss Excellence Bassin Minier 2026 » organisée par l'Association « Glam Events »

Considérant qu'il est nécessaire de réserver des places de parking pour les membres du comité d'organisation afin de faciliter leur accès à l'événement,

ARRÊTE

Article 1 :

À l'occasion de la manifestation "Miss Excellence Bassin Minier 2026" qui se tiendra le samedi 18 octobre 2025, un certain nombre de places de parking situées sur le parking sis entre l'espace culturel Les Palombes et la mairie de Dourges, conformément au plan joint, seront réservées exclusivement aux membres du comité d'organisation.

Article 2 :

Ces places seront clairement signalées par des panneaux provisoires de "Réservation" le jour de l'événement, le samedi 18 octobre 2025 à partir de 8H00 jusqu'au dimanche 19 octobre 2025 à 00H00.

Article 3 :

L'accès à ces places sera réservé uniquement aux véhicules disposant d'une autorisation spéciale délivrée par la municipalité ou par l'organisation de l'événement.

Article 4 :

La circulation et le stationnement sur le reste du parking demeureront accessibles au public sous réserve du respect des règles de stationnement en vigueur.

Article 5 : La police municipale et les agents assermentés sont chargés de veiller au respect du présent arrêté. Toute infraction sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Dourges.

Article 7 :

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la porte de la Mairie et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur HEDIN Benjamin, Président de l'Association GLAM EVENTS, demeurant au 23 rue Emile Zola à MARQUETTE-EN-OSTREVANT (59252).

Article 8 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - CS 62039, 59014 Cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de **2 mois** à compter de la publication ou de la notification de l'acte. Le recours peut être effectué par voie dématérialisée via la plateforme Télérecours Citoyen, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, où le citoyen peut introduire son recours et suivre l'évolution de sa demande.

A DOURGES, le 13 octobre 2025

Le Maire
Tony FRANCONVILLE



MANIFESTATION "MISS EXCELLENCE BASSIN MINIER 2026"

LE SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

**FERMETURE TEMPORAIRE DU PARKING
SIS ENTRE L'ESPACE CULTUREL LES PALOMBES ET LA MAIRIE**

DU SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 A 8H00 AU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025 A 00H00



**Vu pour être annexé
à l'arrêté de ce jour.**

N° 2025/539
Dourges, le 13 OCT. 2025

Le Maire,

